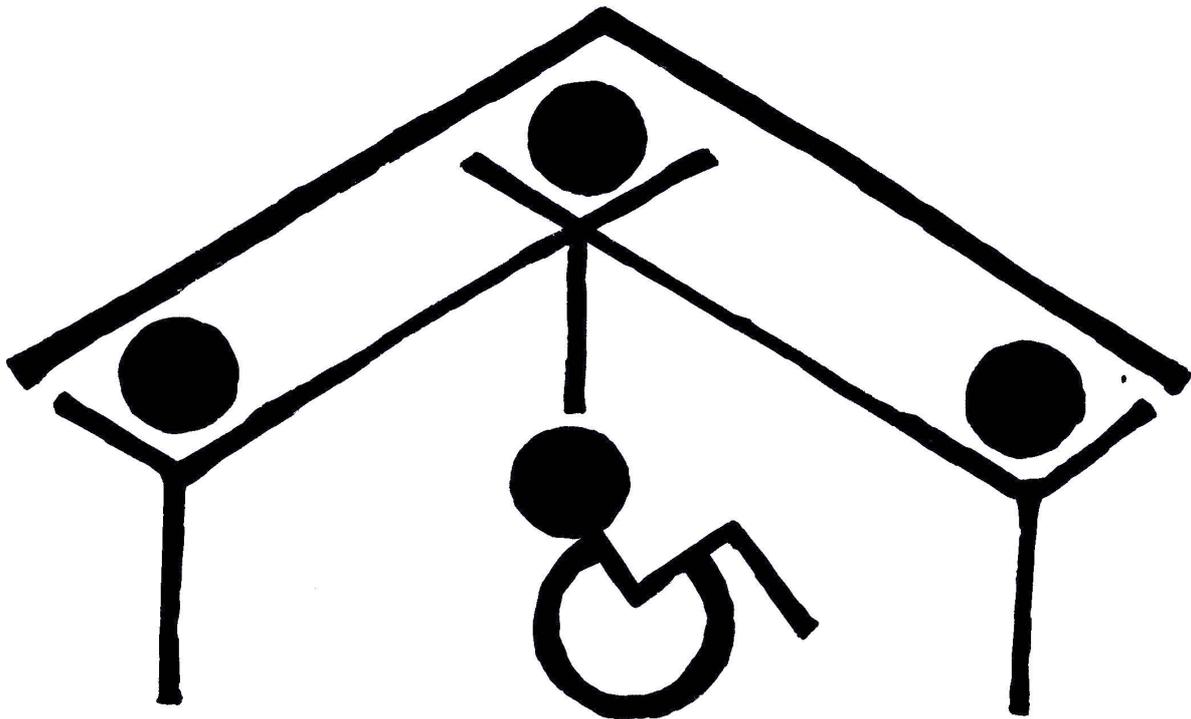




MAIN FORTE
1, Square du 19 mars 1962
22300 CAOUENNEC
02 96 35 93 33 / 06 80 25 00 72

MAIN-FORTE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2012 (le 24 novembre 2012)



1 / Ouverture de l'assemblée générale

Le Président remercie de leur présence : F.

2 / Personnes excusées

Mme Sophie BURLLOT-TUAL, direction de la Solidarité pour l'Autonomie, Conseil Général des Côtes d'Armor,
Mme Claudine FEJEAN, Conseillère municipale de Lannion chargée des affaires sociales, vice-présidente de Lannion Trégor Agglomération,
M. Thierry Le BELLEC, chargé des établissements pour personnes handicapées au Conseil Général des Côtes d'Armor,
M. Claudy LEBRETON, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor,
Mme Annie LEHOUEIROU, Conseillère générale, Vice-présidente du Conseil Général chargé de la solidarité pour l'autonomie.
M. Joël LEJEUNE, Président de Lannion Trégor Agglomération,
Mme Isabelle METAYER, Conseillère municipale, adjointe à l'urbanisme, Municipalité de Lannion,
M. Jean-Jacques MONFORT, Directeur, Lannion Trégor Agglomération
M. Christian MARQUET, Maire de Lannion,
M. Denis MER, Maire adjoint, Vice Président du Conseil Général des Côtes d'Armor.
Jacques DESSENE, délégué départemental de l'A.P.F.
Mary LEJEAN, directrice des services SESVAD et SAMSAH de l'4A.P.

Le Président signale le courrier personnalisé et d'encouragement d'Isabelle Métayer, adjointe à l'urbanisme de la municipalité de Lannion ainsi que le souhait de Mme Le Houerou de recevoir le compte-rendu de cette A.G.

-I- RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Introduction RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif premier de « Main Forte » est de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité.

L'année passée ce projet s'est concrétisé dans deux activités principales :

-La réalisation d'une conférence sur la question de la sexualité et du handicap,

-La mise en oeuvre d'un dispositif d'habitat regroupé et sa diffusion :

Concrètement ce dispositif s'appuie sur :

-Un habitat regroupé comprenant des appartements à usage individuel accompagné d'un espace commun à usage collectif . Ces appartements sont conçus de façon à faciliter la circulation des Fauteuils roulant électriques. L'espace collectif permet la prise de repas en commun, les réunions de tout type et facilite le travail des tierces personnes. L'habitat recherché est de type « habitat social » pour des raisons liés au budget des personnes handicapées. Cet habitat devra se situer à proximité du centre-ville pour faciliter l'accès des personnes aux activités et aux équipements.

-L'accompagnement par des tierces-personnes. Celles-ci appartiennent à un service prestataire.

-La possibilité d'accès aux activités et aux équipements de leur choix.

-La possibilité de réaliser des activités de jardinage.

Compte-rendu AG 2012

- Main Forte –rédigé par Gérard BRIANT

L'objectif recherché ici à travers ces moyens est de proposer à des jeunes adultes handicapés un mode de vie leur permettant de vivre leur projet de vie individuelle en pratiquant les activités de leur choix et en s'insérant dans l'environnement de la cité.

Courant 2010, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre le projet d'habitat sans attendre les échéances de disponibilité d'habitat social, et de rechercher une location dans le parc privé de façon à ce que les jeunes puissent être chez eux en septembre 2010. **Pour cela certains aspects du projet ont été mis entre parenthèses. Ainsi en est-il de l'espace jardinage, de l'implantation en centre-ville et du bénéfice d'appartements indépendants.**

A – HABITAT REGROUPE : HISTORIQUE

NOVEMBRE 2009 : PROPOSITION D'UNE SOLUTION DEFINITIVE À AR SANTE, ECHEANCE : 2013

En novembre 2009, une proposition avait été faite par la municipalité de Lannion et l'office HLM Côtes d'Armor Habitat. Il s'agissait d'une implantation site d'Ar Sante. Ce quartier HLM était constitué de barre d'immeubles qui sont progressivement détruites et remplacées par de petits habitats collectifs. Le projet s'intégrera dans la dernière tranche de réhabilitation qui constituera un regroupement de pavillons. L'échéance communiquée est fin 2013. Cette réalisation serait conçue spécifiquement pour les jeunes et élaborée avec les architectes de Côtes d'Armor Habitat.

DECEMBRE 2010 : PROPOSITION D'UNE SOLUTION PROVISOIRE D'APPARTEMENTS EN HABITAT SOCIAL, PROCHES DU CENTRE-VILLE AUX URSULINES, ECHEANCE : 2012

En décembre 2010, a été faite par Côtes d'Armor Habitat (l'un des offices HLM des Côtes d'Armor) une nouvelle proposition. Celle-ci sera transitoire en attendant la réalisation des pavillons à Ar Sante. Il s'agira alors d'intégrer un petit habitat collectif HLM dans le quartier des Ursulines. Cet habitat est dit « accessible ». Ces bâtiments sont en construction. L'achèvement est prévu pour le printemps-été 2012.

PRINTEMPS – MAI 2011 : CHOIX D'UNE IMPLANTATION A LA PERIPHERIE DU CENTRE-VILLE EN HABITAT PRIVE ET COLOCATION.

Compte tenu donc des échéances jugées trop lointaines pour les jeunes qui se sont très investis dans le projet et attendaient avec impatience sa réalisation et ne supportaient que très difficilement leur vie en structure, le conseil d'administration avait décidé de rechercher une solution provisoire dans le parc privé. Le parc locatif HLM ne disposait d'aucune disponibilité de logement accessible en rez-de-chaussée. Tous les notaires avaient été contactés ainsi que toutes les agences immobilières de Lannion, une annonce de recherche a été passée pendant quatre semaines dans le journal « Le Trégor ». Nous n'avons eu que trois propositions de logement accessibles. Seule l'une d'entre elles concernait des logements au rez-de-chaussée d'un même petit immeuble et rend donc la présence d'un veilleur de nuit et la mutualisation possibles. La solution choisie se situe donc en périphérie de Lannion (derrière l'hypermarché Géant) : résidence « Les Alizés ». Il s'agit de deux T3 (colocation) et 1 T2 (pour le veilleur).

B – HABITAT REGROUPE : SITUATION PRESENTE

La vie associative a aussi consisté à faire avancer le projet auprès des partenaires.

OFFICE HLM – UNE SOLUTION A MOITIE SATISFAISANTE -

Un compromis avait été trouvé avec Côtes d'Armor Habitat en ce qui concerne « l'espace commun » qui semblait être la pierre d'achoppement. Côtes d'Armor Habitat propose de réaliser un logement pour chaque

jeune (T2 ou T3) et un logement (T4) qui serait loué à l'association. Celle-ci en ferait l'usage qu'elle souhaite. C'est ce logement qui servirait d'espace commun. Côtes d'Armor Habitat souhaite toujours louer l'ensemble des logements à l'association qui elle-même le sous-louera aux quatre jeunes.

Cette disposition ne nous semble pas aller dans le sens de l'autonomie des jeunes.

Côtes d'Armor Habitat n'a pas changé de position depuis deux ans et propose une alternative:

-Une location directe entre les locataires et l'office HLM de 4 appartements T2 ou T3,
ou
-Une location de 4 appartements individuels T2 ou T3 à l'association + un appartement faisant office de pièce de vie commune à « Main-Forte » qui sous-louerait par convention aux locataires. La perception de l'A.P.L. serait possible.

Le premier terme de l'alternative n'est pas satisfaisant car il ne prévoit pas les moyens indispensables à la construction de projets collectifs et à une vie collective lorsque celle-ci est souhaitée. Il rend, de plus difficile, la mise en œuvre de la mutualisation des aides. Le second terme ne l'est pas, non plus, totalement, car il oblige les locataires à passer par la colocation et les empêche d'avoir une relation directe au bailleur, ce qui est clairement discriminatoire. Cette solution oblige de surcroît l'association à trouver obligatoirement un nouveau locataire en cas de départ de l'un d'entre eux. Ce type d'action ne relève pas des objectifs de « Main-Forte ». Par ailleurs l'association serait démunie dans cette recherche car elle ne possède pas les réseaux institutionnels nécessaires. Enfin elle ne dispose pas des moyens financiers pour assurer le paiement d'un loyer en cas de non-remplacement.

Seule la solution qui consisterait à la location directe à Côtes d'Armor Habitat des quatre appartements à usage individuel par les locataires et la location de l'appartement à usage collectif par l'association Main-Forte correspondrait aux exigences de l'habitat regroupé et au principe d'autonomie des personnes.

CONSEIL GENERAL – CONFORMITE AUX PRINCIPES DE L'APPEL A PROJET -

Le Conseil Général avait voulu intégrer les projets d'habitats regroupés, portés par des associations et des familles, dans le cadre du schéma départemental des personnes handicapées. Il avait demandé à ce que ces initiatives répondent à un appel à projet. Main-Forte avait répondu à cet appel à projet et notre réponse avait été agréée.

Avec l'accord du Conseil Général, la mise en œuvre du projet d'habitat regroupé s'est déroulée de manière légèrement différente de ce qui était prévu puisque, entre autres, les appartements sont actuellement loués sous le régime de la colocation.

Le Conseil Général est aussi l'organisme qui verse la prestation de compensation du handicap qui permet aux personnes handicapées de rémunérer l'intervention des auxiliaires de vie.

MAIRIE DE LANNION – UN APPUI INDISPENSABLE -

Depuis l'implantation du projet sur Lannion, Main-Forte est en contact avec la municipalité de Lannion.

Main-Forte a participé pour la deuxième année au Forum des associations qui a eu lieu le 5 septembre dernier ainsi qu'aux réunions de la commission accessibilité de la ville.

Récemment la municipalité de Lannion a sollicité l'association pour nous interroger sur les éventuelles évolutions du projet et nos intentions quant à l'implantation dans le quartier d'Ar Sante : petit collectif, pavillon / T2, T3 / surface demandée.

La municipalité de Lannion souhaite suivre le dossier aux côtés de l'association dans les relations avec Côtes d'Armor Habitat, sa direction, ses services techniques, l'architecte.

COM D'AGGLO (Lannion) – UNE OPPORTUNITÉ A SAISIR -

La communauté d'agglomération est la première collectivité locale à avoir apporté son soutien au projet. Main-Forte continue donc toujours à informer ce partenaire de l'avancée du projet.

La communauté d'agglomération avait proposé dès l'origine du projet d'intervenir, en lien avec les activités de recherche et de développement de la zone « Pégase », pour aider à l'équipement domotique de l'habitat.

Puisque nous arrivons à la phase de réflexion architecturale et de construction de la version définitive du projet d'habitat regroupé, nous avons rappelé à la Mairie et à Côtes d'Armor Habitat cette opportunité.

MDPH – LE RESPECT DE L'ESPRIT DE LA LOI

Les quatre jeunes ont, avant leur installation dans les appartements des Alizés, déposé conjointement leur demande d'accompagnement auprès de la MDPH. Cette demande porte sur le principe de l'intervention des services (SESVAD et SAMSAH) et sur le nombre d'heures d'intervention de ce service auquel peut avoir droit chaque jeune. Les besoins de chaque locataire ont été évalués à 11, 50 heures par jour. La mutualisation de ces heures permet la présence à minima de 2 auxiliaires de vie en journée, 3 certains A.M. et celle d'une veilleuse de nuit.

APF (SESVAD) – UNE PHILOSOPHIE COMMUNE A METTRE CONCRETEMENT EN ŒUVRE

Les services qui interviennent auprès des jeunes sont celui de l'Association des Paralysés de France. Ces services sont le SAVS qui emploie les auxiliaires de vie, et le SAMSAH qui emploie des conseillères en économie sociale et familial, des ergothérapeute, des infirmières, etc.. Pour couvrir l'ensemble des besoins en auxiliaires de vie, 11 personnes ont été recrutées.

Main-Forte et l'APF s'appuient sur une philosophie commune de respect d'encouragement de l'autonomie et de l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale. Cet accord a été maintes fois répété par les cadres de l'A.P.F.

Les relations entre l'association et les services de l'APF ont évolué dans leurs modalités. Jusqu'au mois de juin : tous les mois une rencontre avait lieu entre l'ensemble des familles et l'ensemble des auxiliaires de vie. D'autres rencontres entre les cadres des services de l'APF et membres du Conseil d'Administration ont eu lieu (2 ou 3 en une année de fonctionnement).

La préoccupation constante est celle de la cohérence des interventions de 11 personnes différentes avec les projets des locataires et le projet de l'association qui vise le développement de l'autonomie et l'intégration dans les activités de la cité mais aussi qui veille à l'effectivité des missions de base : sécurité, santé, bien être, diversité des activités proposées, etc.

Ces préoccupations ont amené Main-Forte a suggéré à l'APF une autre organisation. Cette proposition a été reprise par l'A.P.F. Désormais une des auxiliaires de vie joue une fonction particulière celle de :

- l'interface avec les familles et l'extérieur en général,
- de la vigilance quant à la réalisation des projets individuels,
- du respect du projet d'accès à l'autonomie et d'intégration.

En l'état actuel des choses, la vigilance de l'association et celle des familles est absolument nécessaire pour que des progrès soient réalisés en matière d'écoute des projets individuels des jeunes, de réalisation effective de ces projets, de proposition d'une diversité d'activités inscrites dans la cité, d'incitation à l'autonomie.

Ceci dit, à titre individuel ou collectif les locataires paraissent satisfaits et ont, au cours de cette année, accédé a une vie nouvelle. Ainsi on peut citer en vrac :

- des activités en piscine,
- un voyage en Espagne,
- des soirées en boîte,
- un séjour à Bréhat, un autre à Dinard,
- des participations à des concerts,
- des soirées en café-cabaret,
- activités avec les scouts et des jeunes d'une classe-relais de Guingamp
- activités de loisirs en continu : scrapbooking, arts plastiques, customisation de vêtements,
- Char à voile,
- Invitations de parents ou d'amis à domicile, etc..

II - BILAN DE GESTION BUDGETAIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE AUX ALIZES

L'association a facilité l'installation des locataires en réglant le premier mois de loyer (appartement inoccupé), en achetant le mobilier et le matériel commun. Ces achats ne consistent qu'en une avance de trésorerie puisque ces charges sont réparties sur les budgets des locataires sur une période de cinq ans.

L'association a donc dû mettre en place les modalités de régulation des budgets collectif et individuel ;

Monique MERRIEN est en charge depuis un an, d'une partie de la comptabilité. La gestion du compte alimentation des locataires. Cette gestion a donné lieu à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire au nom de l'association dédié uniquement à cette activité comptable.

Monique Merrien en fait la présentation.

L'association Main-Forte avait versé en octobre 2010, 1000€ sur ce compte spécifique, afin de le doter d'un fonds de roulement. Chaque locataire verse mensuellement sur ce compte une somme de 250€.

Dans les premiers mois de fonctionnement, cette somme s'est révélée insuffisante puis la situation s'est améliorée et le compte montre désormais un solde positif qui s'accroît régulièrement.

Le Conseil d'Administration a prévu de le consacrer à l'achat d'un congélateur qui permettra de conserver des aliments achetés directement chez des producteurs locaux. Cela permettra tout à la fois de favoriser les sorties des locataires, la découverte d'autres lieux et les rencontres mais aussi ceux-ci pourront consommer des aliments de meilleure qualité et de favoriser l'économie locale.

III – TEMOIGNAGES DES LOCATAIRES ET DES AUXILIAIRES DE VIE

Les auxiliaires de vie ont été sollicité(e)s par l'intermédiaire du SESVAD pour témoigner sur la vie aux Alizés aujourd'hui. Aucun n'est présent. C'est une grande déception pour nous. Nous n'expliquons pas cet état de fait :

En effet :

- le projet n'existe que par le travail, depuis plusieurs années, de l'association,
- l'association continue d'œuvrer pour faciliter le travail des auxiliaires de vie,
- trois des jeunes concernés font partie du Conseil d'Administration

IV – LA DIFFUSION DU CONCEPT D'HABITAT REGROUPE PAR MAIN FORTE

L'association est désormais sollicitée régulièrement par des familles ou des groupes de familles afin de communiquer des précisions sur la mise en œuvre du projet et ses principes. Récemment le représentant d'un groupe de familles de Saint-Malo est venu rendre visite aux locataires des alizés et s'en est montré enchanté. L'APF participe aussi à la construction de ce projet.

V – LA JOURNEE DE REFLEXION : SEXE ET HANDICAP

Danielle Berrivin fait le bilan de cette journée.

Le projet de conférence sexe et handicap avait été présenté l'année dernière en Assemblée Générale. Elle a consisté en l'organisation le 27 mai dernier d'une journée intégrant : deux conférences de M. Denis Vaginay, des débats avec le public, des extraits de film sur ce thème, la présence d'un dessinateur, l'intervention d'une représentante du collectif CH'Ose, Mme Deschamps.

Aux murs de la présente salle, sont exposés les photographies et montages réalisés, à cette occasion, par les locataires avec l'aide de Françoise Gouriou qui anime un atelier « arts plastiques ». Aux murs sont également affichés les dessins réalisés, ce jour là, par Eric Appéré éducateur et dessinateur qui les composait en direct lors de la conférence.

L'objectif qui était de permettre aux personnes handicapées, aux professionnels et aux familles d'entamer une réflexion sur la problématique posée est atteint.

Depuis des institutions nous appellent pour obtenir les coordonnées de Denis Vaginay afin d'organiser également des sessions de formation et de réflexion sur le même sujet.

Pour favoriser la venue du public, le prix de l'entrée était modique.

350 personnes étaient présentes, ce qui est très satisfaisant et conforme aux prévisions optimistes que nous avions faites.

Par contre, plusieurs subventions nous ont fait défaut : la communauté d'agglomération nous a signifié que cela ne relevait pas de ses compétences. Le Conseil Régional a refusé de s'engager contrairement à ce que nous avait signifié Mme Erhel, Conseillère Régionale, Le Conseil Général a versé la moitié de la somme demandée (500€), la municipalité de Lannion a versé une subvention de 500€ (alors que la location de la salle municipale des ursulines a un coût de 485€). Ceci dit, la participation des services techniques et de l'urbanisme de la ville a été efficace et précieuse à l'organisation de cette journée. Une demande de gratuité de la salle est, par ailleurs, en cours.

L'équilibre financier n'a pas été atteint et bilan financier de cette journée accuse un léger déficit de 400€. A ce sujet un adhérent présent signale que les députés élus parlementaires disposent d'une enveloppe propre qu'ils pourraient utiliser directement, en particulier lorsque les demandes légitimes des associations ne sont pas honorées par les collectivités locales.

Un reportage réalisé par Armor TV ce jour-là est projeté.

IV - BILAN FINANCIER

Le bilan financier est présenté par le trésorier Jean-Yves Jouan.

Le compte de résultat est fractionné en quatre parties:

- Les ressources de l'association.
- Le budget de fonctionnement.
- La gestion du logement.
- La conférence.

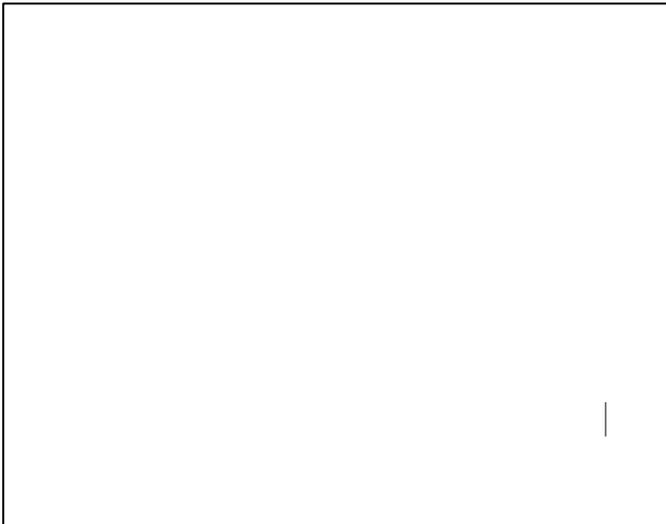
Les ressources de l'association, poste largement excédentaire qui traduit la bonne vitalité de Main Forte. Des cotisations de membres importantes 3670€, une forte mobilisation de bénévoles valorisée sur une base plutôt modeste (1 smic chargé, soit 11.30€ de l'heure), soit 10 342€ d'équivalent monétaire d'engagement des bénévoles. Cette valorisation du bénévolat est placée au tout début du compte résultat car c'est l'un des moteurs essentiels d'une association.



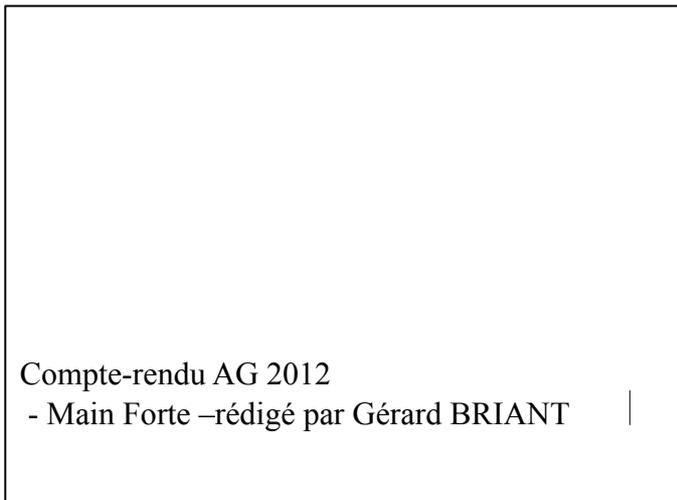
Le fonctionnement est limité cette année. Il se borne à l'administratif, du déplacement et 2 demi journées de formation à l'autonomie. Une aide Bpo pour l'achat d'un logiciel de lecture y est affectée en ressource.



Main Forte prend en charge l'aménagement dans les locaux et provisionne une remise en état au départ des lieux.
Les locataires prennent ensuite à charge les loyers et charges locatives ainsi que l'amortissement du mobilier sur 5 ans. Cette partie n'est pas équilibrée, la régularisation s'effectuera fin septembre.



La conférence « Sexe et Handicap » avec un grand nombre d'auditeurs est en quasi-équilibre. C'est la défection du conseil régional qui laisse cette manifestation, très réussie, déficitaire.



Une année charnière avec l'installation et la prise d'autonomie des jeunes qui a été bien maîtrisée, le budget est à l'équilibre.

IV - ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET VOTES DES RAPPORTS MORAUX ET D'ACTIVITES

A ce jour, l'association Main Forte compte 91 adhérents. Il y a donc stabilité du nombre d'adhérents (gain de 1 adhérent par rapport à l'année dernière).

Se présentent au conseil d'administration les membres sortants : Gérard BRIANT, Danielle BERRIVIN, Jean-Yves JOUAN, Claude BERRIVIN, Yves HERSON, Monique MERRIEN, Glen BERRIVIN-BRIANT, Hélène MERRIEN, Géraud LAFARGE, Jasmine HERSON

De nouveaux candidats peuvent se proposer: Elwood MANDART a fait part de sa candidature et la confirme, Jakou BRIANT se porte candidat.

Les votes concernant les rapports moraux, d'activités et financiers ainsi que l'élection au conseil d'administration donnent les résultats suivants :

Rapports moraux et d'activités : 51 voix sur 51 exprimées

Rapport financiers : 51 voix sur 51 exprimées

Candidats au C.A. : l'ensemble des candidatures est validé par 51 voix sur 51 exprimées

Les rapports moraux, d'activités et financiers sont donc adoptés. Les membres sortants du Conseil d'Administration sont réélus et rejoints par Elwood Mandart et Jakou Briant.

V - LES ACTIONS À VENIR

Renforcement du projet aux alizés

L'essentiel du travail associatif a ainsi consisté, cette année, à aider à l'installation des jeunes et à leur accompagnement en travaillant avec le SESVAD de l'APF.

Le travail d'accompagnement va se poursuivre dans deux perspectives l'encouragement à l'autonomie et à l'intégration.

Préparation de l'implantation à Ar Sante

- L'implantation à Ar Santé nécessite un travail avec l'architecte. Il va en effet être particulièrement vigilant :
- au positionnement des appartements les uns par rapport aux autres pour faciliter le travail des auxiliaires de vie et la circulation des locataires,
 - à la place de l'espace collectif par rapport aux appartements pour faciliter son usage,
 - à l'accessibilité générale des lieux et des appartements.

Aide à la mobilité

Un autre projet différent qui concoure à l'objectif d'autonomie en cours de réalisation : l'achat d'un véhicule permettant de transporter trois fauteuils électriques ainsi que quatre personnes assises.

Compte-rendu AG 2012

- Main Forte –rédigé par Gérard BRIANT

Cela permettra de rendre plus spontanés les déplacements en s'évitant la lourdeur des réservations des véhicules mis à disposition par la Com d'Agglo.

Le Lyons' club du Trégor Côtes de granite rose s'est engagé au versement d'une subvention de 4000 €, le Conseil général, la fondation Norauto, la communauté d'agglomération et Le pays du Trégor ont été sollicités dans le cadre d'une demande de subvention.

Le budget de l'opération est d'environ 15 000 euros.

L'assemblée générale se clôt par un apéritif